

## LE GROUPE DE TRAVAIL DES MAIRES EST EN PLACE

Une interview de Patrick HEINTZ,  
Directeur Général du Conseil Général du Var

Métropole n° 42

Directeur Général des Services du Conseil Général du Var, Conseiller du nouveau maire de TOULON, Hubert FALCO, Patrick HEINTZ est chargé d'apporter une assistance administrative au groupe de travail des maires de l'agglomération toulonnaise qui vient de se mettre en place pour traiter le dossier de la « communauté d'agglomération ». Une mission qui entre dans la fonction du Conseil Général : échelon de solidarité territoriale qui apporte son soutien aux communes dans l'exercice de leur compétence. A ce titre, Patrick HEINTZ a bien voulu répondre aux questions de « Métropole » sur le projet en cours.

**Métropole : Pourquoi, selon vous, il faut une « communauté d'agglomération » dans l'aire toulonnaise ?**

**Patrick HEINTZ :** *Un premier contact s'impose : la 9<sup>ème</sup> aire urbaine de France est aujourd'hui l'une des rares à ne pas avoir de structure intercommunale intégrée. C'est une anomalie préjudiciable à son développement. 2<sup>ème</sup> constat : l'économie de l'aire toulonnaise reposait pendant des décennies, sur une présence forte de la Marine avec des activités liées à la Défense. Or, aujourd'hui, la marine reste certes très présente mais la restructuration se traduit par une baisse de la commande publique. Il nous faut donc imaginer pour le territoire de l'aire urbaine une nouvelle économie respectueuse de son environnement exceptionnel correspondant à nos savoir-faire et aux exigences du marché afin de créer les emplois de demain. 3<sup>ème</sup> constat : nous disposons, du fait de notre situation stratégique et de notre attractivité, d'un potentiel considérable. L'ensemble de ces éléments impose une maîtrise des choix et des évolutions à une échelle qui dépasse le simple cadre communal. La réponse institutionnelle, c'est la communauté d'agglomération.*

### Quatre enjeux

**Métropole : pour quels enjeux ? pour gérer le passé ou l'avenir ?**

**Patrick HEINTZ :** *Avant de parler des enjeux, il est important de préciser un certain nombre de points pour clarifier le débat. Il ne s'agit aucunement, lorsqu'on évoque le projet de*

*communauté d'agglomération de l'héritage des gestions passées mais de gérer en commun un projet nouveau et partagé. C'est l'exigence des maires, à commencer par Hubert FALCO. Quant aux enjeux, j'en vois quatre principaux : 1°) construire un vrai projet global qui permette de penser, coordonner et maîtriser l'évolution de ce territoire sur le court, le moyen et le long terme. 2°) l'ouverture. L'aire urbaine de TOULON ne peut accepter de n'être qu'un territoire de transit ou pire un cul de sac. Nous devons donc nous relier pleinement à l'arc méditerranéen, affirmer notre positionnement au sein de la région et nous ouvrir sur la Méditerranée. C'est là que se trouvent les gisements des marchés de demain, pour nos entreprises. 3°) nous avons un enjeu d'image. notre territoire a beaucoup trop souffert jusqu'à présent d'un déficit d'image lié aux péripéties politico-judiciaires mais aussi à une absence de professionnalisme, d'ambition liée en partie à la rente de situation dont le soleil nous gratifie et à cette économie de cueillette dont il n'est plus possible de se satisfaire. 4°) je qualifierais le quatrième enjeu de méthodologique. Il porte sur la conduite du changement et l'approche de la problématique publique. Il faut cesser de « faire des coups », de jouer individuellement, d'être concurrent, de tabler sur la défaillance du voisin. Au contraire, il faut unir les forces, fédérer les énergies et ce, dans le cadre d'un même projet dans lequel chaque commune trouvera son positionnement et retirera son avantage. Il ne s'agit donc pas pour les communes concernées de perdre des compétences au profit d'une structure intercommunale mais de les partager pour mieux les assurer.*

## **Atteindre l'inaccessible**

*Il serait réducteur de résumer l'intercommunalité à l'addition de compétences communales transférées. Avec l'intercommunalité, de nouveaux champs d'action s'ouvrent auxquels les communes qui restent isolées ne peuvent accéder. La règle est simple : la communauté d'agglomération n'est pas une « addition » des compétences mais une multiplication de la capacité d'action de l'ensemble des communes. En matière d'intercommunalité, 2 + 2 n'égalent pas 4, mais six voire sept !*

## **Métropole : Qui fera quoi ?**

**Patrick HEINTZ :** *Dans la répartition des compétences entre communes et « communauté d'agglomération », il faut distinguer deux domaines : tout ce qui relève de la proximité et qui agit sur le quotidien : ces compétences doivent rester au niveau communal, au plus proche de la population. Ce qui relève du développement et de l'action publique structurée doit, nécessairement, être traité à une autre échelle, pour trouver à la fois son efficacité, sa cohérence. Ce sont toutes les fonctions supra-communales que sont le développement économique, l'urbanisme, la formation, le logement, le transport sous toutes ses formes (en commun, routier, à bicyclette, maritime, ferré, interurbain, de proximité et de longue distance (en particulier le TGV), aérien. L'intermodalité permettant une articulation entre les différents moyens de transport. parmi les fonctions à partager, on peut également envisager l'action touristique, la culture, la politique sportive de haut niveau, la protection de l'environnement.*

## **Métropole : Quid des syndicats intercommunaux existants ?**

**Patrick HEINTZ :** *On constate aujourd'hui une certaine Balkanisation des syndicats intercommunaux qui se traduit par une atomisation de ces structures.*

*La communauté d'agglomération devrait pouvoir regrouper la plupart de ces compétences et fonctionner avec une administration réduite, permettant de réaliser d'importantes économies d'échelle par rapport à la situation actuelle. Ne l'oublions pas : l'objectif de la « communauté d'agglomération » est de générer de la richesse, pas d'en consommer...*

## **Métropole : supposons que le vœu des maires se réalise, quel serait le périmètre de cette « communauté d'agglomération » ?**

**Patrick HEINTZ :** *L'énumération des compétences démontre, à l'évidence, que seul un périmètre vaste, regroupant l'ensemble de l'aire urbaine, peut satisfaire aux enjeux et aux exigences de l'action publique. De ce point de vue, il serait préférable que le périmètre soit « consenti » plutôt « qu'imposé ». Il est une évidence que plus le périmètre sera large, plus l'identité communale sera préservée.*

## **Equilibre entre communes**

### **Métropole : justement, comment peut-on imaginer la représentation des communes au sein de la structure intercommunale ?**

**Patrick HEINTZ :** *Au terme de la loi, deux systèmes sont possibles. Ou bien l'on applique mécaniquement le critère démographique. Il peut en résulter pour les petites communes, une crainte d'impérialisme de deux ou trois grandes communes. (1) Soit, l'on pondère la représentation en fonction d'autres critères, par exemple on pourrait tenir compte de l'importance des communes au regard des compétences transférées, soit tenir compte de la richesse fiscale. Ce deuxième système relève d'une démarche plus consensuelle permettant d'aboutir à une sur-représentation des petites communes.*

### **Métropole : Les élus sont-ils obligés de suivre la loi, une loi identique (hélas) de Maubeuge à Perpignan ?**

**Patrick HEINTZ :** *Le groupe de travail des maires devra être innovant pour répondre aux problèmes qui lui sont posés, mais la loi offre des marges de manœuvre et une certaine souplesse dans l'organisation. Exemple : un projet original pourrait consister dans la création de cinq ou six pôles de proximité qui permettraient aux maires de ces territoires de conserver une grande partie des compétences transférées à la communauté en tant que vice-président de celle-ci, par le jeu d'une délégation de compétences. On peut aussi imaginer une spécialisation de ces « pôles » avec, par exemple, un pôle tourisme sur lequel pourraient être regroupés un certain nombre de moyens liés à cette compétence ; un pôle tertiaire supérieur (Exemple : Valgora) ; un pôle culture ; un pôle environnement – nature, etc... Cela*

*permettrait une organisation décentralisée de l'agglomération confiant ainsi aux maires concernés l'animation de ces pôles en les dotant de moyens supplémentaires. Cela contribuerait bien évidemment au rayonnement de leurs communes. Il leur sera ainsi offert une palette beaucoup plus large de services et d'équipements de qualité et un projet de développement durable dans lequel chacun pourra inscrire son action. Les entreprises et les administrés ont tout à gagner de la Communauté d'Agglomération.*

## **Vote en Septembre**

### **Métropole : Où en est ce groupe de travail des maires ?**

**Patrick HEINTZ :** *Le maire de TOULON, Hubert FALCO, a proposé ce groupe de travail à ses collègues de l'aire urbaine. Le projet porte sur plusieurs aspects : transfert de compétences, périmètre de la communauté d'agglomération, représentativité des communes, règles de fonctionnement, statuts, prospective financière. Sont déjà membres de ce groupe (2) les maires de Carqueiranne, La Garde, La Valette, Le Pradet, Le Revest, Ollioules, Saint-Mandrier, Six-Fours, La Seyne, Toulon. Le président de la communauté de communes du Gapeau, André GEOFFROY, a également accepté de participer à ces travaux. Naturellement, ce groupe de travail a vocation à s'élargir à l'ensemble des communes de l'aire urbaine. Il va travailler jusqu'à la fin de l'été. A la rentrée, chaque commune devrait pouvoir délibérer. Après quoi, la procédure prévue par la loi se déroule en deux temps : le préfet prend un arrêté pour fixer le périmètre. Les communes ont trois mois pour réagir. Si elles ne le font pas, elles sont considérées comme d'accord avec le périmètre proposé. Après quoi, le préfet prend l'arrêté de création de la communauté d'agglomération.*

### **Métropole : Quel est votre pronostic ?**

**Patrick HEINTZ :** *après un été de travail et de dialogue, nous pouvons espérer un automne qui fera date. Celui de la création de la communauté d'agglomération la plus large possible, dont l'aire urbaine de TOULON a tant besoin.*

J.R.

(1) NDLR : c'est ce qui s'est passé avec le tracé puis le choix du tramway : trois municipalités ont imposé leur choix, pourtant si contesté. Le suffrage universel municipal les a, toutes trois, écartées.

(2) NDLR : soit près de 400.000 habitants.